



Paris, le 28 août 2021

Le Premier ministre confirme le rôle essentiel des énergies renouvelables pour garantir le maintien en France d'un mix électrique décarboné

Le Premier ministre, Jean CASTEX, la ministre de la Transition écologique, Barbara POMPILI, et la ministre déléguée chargée de l'Industrie, Agnès PANNIER-RUNACHER, se sont rendus ce jour sur le chantier du parc éolien en mer de Saint-Nazaire. A cette occasion, le Premier ministre a rappelé le rôle fondamental que devront jouer les énergies renouvelables électriques afin que la France puisse continuer à bénéficier dans les prochaines années d'une électricité décarbonée. Dans ce contexte, il a annoncé le lancement d'un appel d'offres pour la construction d'un nouveau parc éolien en mer en Normandie, et confirmé le développement de 25 GW de nouvelles capacités de production renouvelables, conformément à la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

Ces annonces interviennent alors que la filière de l'éolien en mer poursuit avec vigueur sa structuration industrielle sur le territoire français. Alors que la construction des premiers parcs éoliens en mer s'est accompagnée de l'implantation de plusieurs usines de production de composants (pales, nacelles, rotors, etc), la dynamique de création d'emplois est forte : près de 1800 emplois ont ainsi été créés grâce aux énergies marines renouvelables l'année dernière. Le lancement d'un nouvel appel d'offres en Normandie vient conforter cette dynamique.

Le Premier ministre a par ailleurs annoncé le lancement d'un nouveau programme de recherche consacré aux environnements marins, ainsi que la mise en place d'un Observatoire national de l'éolien en mer qui donnera accès à l'ensemble des données relatives à l'impact des parcs éoliens en mer sur la biodiversité et les ressources halieutiques.

Enfin, le chef du Gouvernement a rappelé que la stratégie de décarbonation en France devra faire une large place au développement du solaire photovoltaïque, en parallèle d'une poursuite du développement de l'éolien terrestre et d'une maximisation du potentiel de développement de l'hydroélectricité.

« Les annonces faites ce jour par le Premier ministre sont très positives. En particulier, je me félicite que le Gouvernement ait rappelé que le développement des énergies renouvelables électriques constitue un élément incontournable pour que nous puissions continuer à bénéficier à l'avenir d'une électricité compétitive et non émettrice de gaz à effet de serre. Dans le débat actuel marqué par de nombreuses contre-vérités, ce discours de responsabilité doit continuer à guider l'action publique » a réagi Jean-Louis BAL, Président du Syndicat des énergies renouvelables (SER).



« L'éolien en mer, c'est bien sûr de l'électricité renouvelable et peu chère, mais c'est aussi des usines et des emplois sur notre territoire. Le lancement d'un nouvel appel d'offre en Normandie permet de renforcer la visibilité pour cette filière industrielle, mais nous devons dès à présent préparer la suite en clarifiant les objectifs pour 2024 et les années suivantes » a conclu M. BAL.

Contact presse :

Gilles CORMAN

gilles.corman@enr.fr

01 48 78 05 60 // 06 73 88 71 18

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [in](https://www.linkedin.com/company/ser-enr) Syndicat des énergies renouvelables